

Professionnel libéral adhérent de la CIPAV avant 2019 : comment choisir entre CIPAV et SSI avant la date limite du 31/12/2023 ? (PL)

Objectif :

Décrypter le régime qui vous sera le plus adapté entre CIPAV et Sécurité Sociale des Indépendants (SSI).

Date et durée :

Mercredi 31 mai 2023 de 12h30 à 15h (2.5h), sans pause, en distanciel synchrone via le logiciel Google Meet (un lien de connexion vous sera envoyé 48h avant le début de la formation)

Prix par personne :

- Adhérent de France Gestion : 0 €
- Non-adhérent de France Gestion : 80 € HT / module, soit 160 € HT le parcours ⁽¹⁾

Public concerné : Adhérents de France Gestion, dirigeants de TPE, collaborateurs de cabinet comptable

Intervenant : Edouard CHAUVET, conseil en gestion de patrimoine, expert-comptable

Pré-requis :

Aucun

Moyens techniques et pédagogiques :

Techniques :

- Accès à une plateforme de visioconférence Google Meet après envoi d'un lien et d'un code de connexion

Pédagogiques :

- Etudes de cas concrets
- Exposés théoriques
- Conseils pratiques
- Mise à disposition en ligne de supports à la suite de la formation

Moyens avant la formation :

Un questionnaire d'analyse des besoins et d'évaluation des acquis avant la formation, conçu par l'intervenant et validé par France Gestion, sera transmis aux participants avant la formation afin que le formateur s'adapte à leurs attentes et leurs besoins.

Validation des acquis :

Le formateur vérifiera que les objectifs de cette formation sont atteints grâce aux modalités suivantes :

Durant la formation :

- Exercices / Reformulation / Questionnement
- Temps dédié à l'ancrage des savoirs dans la réalité du stagiaire

A l'issue de la formation :

- Questions orales et réponses, tour de table, réalisation d'un quiz digital

Qualité et évaluation de la formation :

- Une grille d'évaluation sera remise à chaque participant à la fin de la formation pour mesurer le niveau de satisfaction au regard des attentes.

Accessibilité :

Si l'un des futurs participants de la formation (ou vous-même si vous êtes le participant) est en situation de handicap, et pour toute question y compris sur l'accessibilité, vous pouvez prendre contact avec notre référent handicap :

- Francis Villos, responsable formation

- Francis.villoz@france-gestion.fr / Tél. 01 39 07 49 15 (ligne directe)

Du lundi au jeudi de 8h30 à 18h00 et le vendredi de 8h30 à 17h.

Nous vous répondrons sous 48 heures.

Programme :

Préambule :

Tous les professionnels adhérents de la CIPAV qui ont créé leur activité avant le 1^{er} janvier 2019 continuent d'adhérer à leur régime actuel. Pour autant, la loi autorise beaucoup d'entre eux à opter sur option pour le régime de la Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) dans un délai de 5 ans.

1^{ère} partie – Quel est le régime le plus avantageux ?

2^{ème} partie – Comparatif des coûts et prestations des 2 régimes en matière de prévoyance

- Incapacité temporaire de travail, invalidité, décès
- Retraite : base et complémentaire